

# La valse des requérants

15 décembre 1989: 24 requérants dont l'examen de la demande d'asile est toujours en cours, doivent quitter le Centre de Gorgier qui est transformé en Centre de transit avec fonction d'enregistrement. Les cantons dont dépendent les requérants sont dès lors responsables de leur logement.

Sept personnes partent à Fribourg, dans deux foyers d'accueil de la Croix-Rouge; cinq à Genève, dans les abris de la protection civile. Pas de problèmes majeurs. Restent douze requérants, qui dépendent du canton de Vaud et pour qui il n'y a pas de solution !

Et pourtant, la fermeture du Centre de Gorgier fut annoncée dans le courant du mois d'octobre. On ne peut que s'étonner et s'indigner qu'aucune mesure satisfaisante n'ait été prise suffisamment tôt par rapport à la situation de personnes, vivant en Suisse depuis plusieurs mois, brusquement contraintes à changer de lieu d'habitation pour des raisons totalement indépendantes de leur volonté.

## Mesures répressives

Suite à un accord entre le DAR et les autorités vaudoises, ces douze personnes se voient purement et simplement déplacées vers le Centre de transit d'Alstätten (SG). Solution dite provisoire, jusqu'à ce que le canton de Vaud daigne les recevoir. Et là... de nouvelles mesures répressives entrent en jeu: suspension de l'argent de poche, impossibilité de sortir du centre sans autorisation. Pourquoi presser ainsi sur la touche «return» et contraindre ces requérants (dont trois avaient même été transférés en procédure normale) à revivre sous le statut des centres d'enregistrement ? Où est le respect de leurs droits les plus élémentaires ?

Lettres, téléphones parviennent rapidement aux mandataires des requérants. Des contacts sont alors pris avec le DAR. L'échange est constructif et le

situation se dénoue rapidement. Les trois personnes mises en procédure normale sont immédiatement envoyées à Lausanne. Le problème de leur logement passera encore par quelques péripéties, mais finira par se résoudre. Quant aux requérants, toujours soumis à la procédure accélérée, nous obtenons la possibilité de les loger dans des familles ou des foyers, en attendant que le canton de Vaud trouve des solutions. Aucune garantie de remboursement des frais n'est cependant assurée. Les démarches sont toujours en cours.

## L'importance des mandataires

Progressivement, la situation se débloque et actuellement chaque requérant à son domicile dans le canton de Vaud. Sans les contacts personnalisés établis à l'initiative des mandataires avec les assistants sociaux, dont nous avons d'ailleurs apprécié la bonne collaboration, on aurait pu douter de l'issue rapide de ce problème. Une nouvelle fois, cela a impliqué beaucoup de disponibilité de la part des bénévoles.

Aurait-on pu éviter tout cela ? On comprend les difficultés liées au problème du logement, particulièrement aigu dans la région lausannoise. Mais dans quelle mesure y a-t-il eu volonté réelle de créer des infrastructures d'accueil suffisantes pour les requérants, ou au contraire n'a-t-on pas voulu une fois de plus, donner une impression d'afflux, en laissant croire qu'on est débordé ?

Danielle Othenin Girard

Comité de défense du droit d'asile de la  
Chaux-de-Fonds